

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Châtillon-d'Azergues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Marconnet, Maire.

### Présents :

- Mesdames GEAY, PARRIAUD, TRACLET, VAUDAUX ;  
- Messieurs BELIN, BORNARD, DAUTREY, FOUILLET, LANDEMAINE, MARCONNET, MATHELIN, PEIGNIER, SIMON.

### Absents :

- Madame CHASSELAY a donné pouvoir à Monsieur FOUILLET ;
- Madame FOY a donné pouvoir à Monsieur LANDEMAINE ;
- Monsieur BIZET a donné pouvoir à Madame PARRIAUD ;
- Monsieur DELORME ;
- Madame BARRAT ;
- Monsieur SIMON- FENOUILLET.

Quorum : 13

Date de convocation : 27 mars 2012

Monsieur Fouillet a été nommé secrétaire de séance.

### OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

12040201

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2012 : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Il indique que les taux de ces 3 impôts sont, à Châtillon d'Azergues, largement en- dessous des taux moyens pratiqués tant à l'échelle départementale que nationale.

Compte tenu du budget qu'il lui a été présenté lors de cette même séance et des besoins de financement des projets d'investissement envisagés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de modifier pour 2012 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales en appliquant une augmentation uniforme de 1 % par rapport aux taux de 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,25 % ;
- Taxe foncière sur le bâti : 18,22 % ;
- Taxe foncière sur le non bâti : 29,69 % .

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012**

12040202

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal les documents détaillés de présentation du budget primitif pour l'exercice 2012 et justifie ses propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2012 ainsi présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 587 695 € ;
- Section d'investissement : 633 120 €.

La présente délibération est adoptée à 14 voix pour et 2 contre.

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BARRAT Martine		LANDEMAINE Vincent	
BELIN Gilles		MARCONNET Bernard	
BIZET Frédéric		MATHELIN Régis	
BORNARD Charles		PARRIAUD Sylvie	
CHASSELAY Claire		PEIGNIER Stéphane	
DAUTREY Michel		SIMON Denis- Pierre	
DELORME Gérard		SIMON- FENOUILLET Alain	
FOUILLET Bruno		TRACLET Annick	
FOY Sandrine		VAUDAUX Claude	
GEAY Nathalie			

